

AVIS DE CONCESSION

Directive : 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom et adresses : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE (CAMVS), point(s) de contact : M. le Président de la CAMVS - Service juridique, 1 PLACE DU PAVILLON BP 234, F - 59603 Maubeuge Cedex, Tél : +33 327530100, courriel : amvs@amvs.fr, Fax : +33 327530110

Code NUTS : FR301

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.agglo-maubeugevaldesambre.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

I.3) Communication :

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <https://www.achatpublic.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2016_KbvFHUI9A0, au(x) point(s) de contact susmentionné(s).

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

I.5) Activité principale : Autre : Eau potable.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Délégation de service public du service public de production, transport et distribution de l'eau potable

Numéro de référence : DSP16.01

II.1.2) Code CPV principal : 65100000

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : Délégation de service public de type régie intéressée du service public de production, transport et distribution de l'eau potable y compris la gestion usagers (clientèle)

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

65100000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FR301

Lieu principal d'exécution : France - Département du Nord (59)

II.2.4) Description des prestations : - Assurer pendant une durée effective d'exploitation de 12 ans l'approvisionnement en eau potable, la production, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable aux abonnés dans le cadre d'une convention de régie intéressée. - Actualiser de l'inventaire du patrimoine - Obligation d'assurer la continuité de service public et la responsabilisation sur la qualité du service public - Assurer la gestion clientèle - Supporter les risques liés à l'exploitation du service - Assurer les travaux d'entretien et de réparation des ouvrages - Gérer le renouvellement fonctionnel et patrimonial dans le cadre d'un compte de renouvellement - Modifications éventuelles du contrat en cours d'exécution (art. 36 1° du décret n° 2016-86 du 1er février 2016) : Extension du périmètre de la délégation : Prise en charge de l'exploitation de la télé relève sur 46 715 compteurs
Prise en charge de l'exploitation d'une décarbonatation

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Critères de sélection des candidatures : Procédure restreinte : les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur

de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et et l'égalité des usagers devant le service public. Les candidats retenus recevront par la suite un dossier de consultation leur permettant de présenter leur offre. Les critères de jugement des offres des candidats seront définis dans le dossier de consultation.

II.2.6) Valeur estimée :

Valeur hors TVA : 85000000 euros

II.2.7) Durée de la concession :

Durée en mois : 144

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires : Périmètre de 18 communes

45 340 abonnés - 337 professionnels

Production annuelle de 7009258m³ d'eau potable via 20 forages et 5 unités de distribution

Distribution annuelle de 5555154m³ - 710 Km de réseaux

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions : Groupements solidaires ou conjoints avec mandataire solidaire autorisés.

- attestation :

1) d'aucune exclusion de la participation à des concessions (art. 39 et 42 de l'ordo. n° 2016-65)

2) que les renseignements / documents relatifs à ses capacités et aptitudes, selon les arti. 45, 20 et 21 de l'ordo. n°2016-65 sont exacts

- Justificatifs d'aucune exclusion de la participation à ldes concessions (art. 39 et 42 de l'ordo. n°2016-65). Certificat délivré par les organismes compétents (2° de l'art. 39 de l'ordo. n°2016-65).

- lettre de candidature indiquant l'identité du candidat, du mandataire et de chaque membre du groupement

- pouvoir de la personne habilitée

- déclaration qu'il est en règle de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (art. L.5212-1 à L.5212-4 du C du Travail)

- registre du commerce et des sociétés (K bis ou équivalent)

- attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle

III.1.2) Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Le candidat produit:

- les bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices (sauf pour les sociétés ayant moins de 3 ans d'existence)

- le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif à des prestations similaires à l'objet de la présente concession, réalisées au cours des trois dernières années (sauf pour les sociétés ayant moins de 3 ans d'existence)

- une note de présentation du candidat

- si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents ci-avant demandés, il est autorisé à produire tout document approprié de nature à faire apparaître la capacité économique et financière du candidat et notamment sa situation financière précise

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Le candidat produit:

- les moyens humains et techniques dont le candidat dispose pour la gestion du présent contrat de concession

- les références du candidat dans les domaines d'activité faisant l'objet de la concession, indiquant notamment l'autorité délégante, le montant et la date du contrat

- tout élément permettant de juger l'aptitude du candidat à assurer l'activité technique et professionnelle, et notamment la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ledit service.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature: production pour chacun de ces opérateurs de des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

III.1.5) Informations sur les concessions réservés

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 12/07/2016 à 12 h 00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouvellement :

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

VI.3) Informations complémentaires :

Papier:

Pli cacheté recommandé avec AR ou déposé contre récépissé et contenant:

- l'enveloppe extérieure, renfermant l'enveloppe intérieure, portant la mention « Candidature pour la DSP 16.01 - NE PAS OUVRIR »

- l'enveloppe intérieure contient la candidature conforme à la section III

Transmission électronique

(préconisée):https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2016_KbvfHUI9A0

S'ils ne sont pas accompagnés d'une sauvegarde, les plis électroniques dans lesquels un programme informatique malveillant est détecté sont réputés n'avoir jamais été reçus.

Le candidat veille à l'interopérabilité des formats informatiques qu'il choisit.

Il applique l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique et utiliser un certificat électronique conforme au Référentiel général de Sécurité, niveaux **et ***RGS.

Quel que soit le choix du mode transmission retenu, tout dossier reçu après la date limite est renvoyé non ouvert.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039, F - 59014 Lille Cedex, Tél : +33 359542342, courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr, Fax : +33 359542445

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : : - Référé précontractuel (articles L. 551-1 et suivants du Code de Justice Administrative) : jusqu'à la signature du contrat

- Référé contractuel (article R. 1411-2-1 du CGCT et articles L. 551-13 et suivants du CJA) : un mois à compter de la publication de l'avis d'attribution

- Recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires : ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai maximum de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

CAMVS - Service juridique, 1 Place du Pavillon, F - 59603 Maubeuge Cedex, Tél : +33 3327530100, courriel : amvs@amvs.fr

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 15 juin 2016